

ZOOM SUR Les races locales de ruminants

Pourquoi présenter ces races ?

Le site Natura 2000 Loire-Allier est un territoire où l'élevage joue un rôle majeur dans la structuration des paysages ouverts de bord de Loire et d'Allier. Cette gestion extensive de l'espace permet l'expression d'une faune et d'une flore indissociable des milieux agro-pastoraux.

Croisée à la biodiversité animale et végétale, il existe aussi une biodiversité des races domestiques qui ont été créées par et pour un territoire, partie intégrante de leur culture.

Vache Charolaise

Trouvant ses origines en Saône-et-Loire au XVIII^e siècle, la Charolaise s'est implantée partout en France du fait de ses qualités bouchères. La race est rustique et se satisfait de conditions d'élevage variées.

Sur Loire-Allier, les Charolaises représentent l'essentiel du cheptel ruminant. Les éleveurs marquent le territoire de par le maintien de surface en herbe gérée de manière extensive dans les vals d'Allier et de Loire.



R. Vuillemin - CENB

Mouton Solognot

Originaire de Sologne, la race trouve ses origines au XV^e siècle. Avec près de 300 000 têtes vers 1850, la race a tout de même frôlé la disparition au XX^e siècle.

Son renouveau est venu de quelques éleveurs appréciant sa rusticité sans bornes. On la trouve aujourd'hui dans des élevages extensifs de plein air intégral ou majoritaire.

Sur les bords de Loire en aval de Loire-Allier, c'est la Solognote qui ré-initia la reconquête pastorale du fait de son adaptation aux parcours humides et embroussaillés.



D. Greyo - phonalys.org

Chèvre Cou-clair du Berry

Sélectionnées dès les années 1900 au nord de l'Indre, la Cou-clair s'est rapidement répandue sur tout le Berry. L'implantation des Alpines chamoisées a entraîné son déclin dès les années 50 jusqu'à atteindre moins de 100 têtes dans les années 2000.

La Cou-clair est pourtant une excellente laitière et, comme toute chèvre, très rustique.

Ses effectifs remontent grâce à l'implication d'un réseau d'éleveur professionnels et amateurs.

Sur Loire-Allier, elle trouvera sa place en accompagnement des troupeaux ovins ou seule dans une production fromagère.



P. J. Gillaizeau

Quel avenir pour la biodiversité agropastorale ?

De part les actions de soutien à l'élevage extensif au travers les MAE, de part les actions de reconquête pastorale des bords de Loire, la mise en œuvre Natura 2000 sur Loire-Allier permet de conserver le lien privilégié des hommes à leur territoire dans toute les facettes de sa culture.

Avec vous !

Qui peut participer à Natura 2000 ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, forestier, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité.

Comment s'engager dans Natura 2000 ?

Essentiellement basé sur une démarche volontaire, Natura 2000 offre deux possibilités pour s'engager :

> Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 peuvent être passés en milieu agricole (Mesures Agro-Environnementales = MAE), forestier ou non agricole non forestier pour une durée de 5 ans. Les contrats sont proposés dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêts européens. Les contractants sont financés pour la mise en place d'actions favorables à la préservation des milieux naturels visés telles que définies dans le document d'objectifs. L'aide peut aller jusqu'à 100 % des dépenses engagées.

> La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement au maintien de bonnes pratiques sur les parcelles engagées. Celles-ci peuvent être à vocation agricole, forestière ou non productive. Sans contrepartie financière, la signature d'une charte ouvre droit à des exonérations fiscales et est une garantie de gestion durable des forêts. L'engagement souscrit porte sur 5 ou 10 ans.

Comment procéder ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur les sites de l'axe Loire-Allier doit prendre contact avec l'animateur concerné. Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant vers la signature du contrat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), service administratif en charge de l'instruction du dossier.

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.



M. Jouve - CENB

Pour en savoir plus :

Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre

Contact : Jocelyn Gillaizeau
(chargé de mission Natura 2000 Axe Loire/Allier)
Adresse : 11 bis rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly-sur-Loire
Tél : 03.86.39.31.31 / Fax : 03.86.39.17.67
Mail : pierre-jocelyn.gillaizeau@cen-centre.org
Site : <http://loire-allier.n2000.fr/>
<http://www.cen-centre.org/>



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fenay
Tél : 03.80.79.25.99
Site : www.cen-bourgogne.fr



Pays Nevers sud nivernais

Ferme du Marault Maison du XVIII^e
58470 Magny-Cours
Tél : 03 86 21 20 69



DREAL Centre

5 avenue Buffon - BP 6407
45064 Orléans Cedex2
Tél : 02.38.49.91.91



DREAL Bourgogne

6, Chancelier de l'Hospital
19bis-21 Bd Voltaire
BP 27805 - 21078 Dijon Cedex
Tél : 03.45.83.22.22



Carinephore

A. Ardoquin - CENB

Crédits

N° ISSN : en cours
Directeur de publication : S. GOMEZ - CENB
Texte : Cen Centre : J. GILLAIZEAU ; M. VARGAS
Cen Bourgogne : S. DOBIGNY ; M. JOUVE
Pays Nevers-Sud-Nivernais : C. WARNANT
Crédit photo :
• CENRC : J. GILLAIZEAU
• CENB : A. ARDOUIN, M. JOUVE, S. DOBIGNY, R. VUILLEMIN
• phonalys.org : D. GREYO
Cartes : CEN Centre 2009
Impression : S'PRINT
Tirage : 1000 ex
Septembre 2013



Gazette d'information Natura 2000

Numéro 03

Edito

Les Pays ont la particularité de faire travailler ensemble des élus et des citoyens. Ils œuvrent au développement de notre territoire en accompagnant des projets concrets dans des thématiques très variées comme le développement économique, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, les services à la population, la santé...

Les Pays sont les animateurs et les promoteurs des territoires, ils favorisent la concertation entre le plus grand nombre afin de garantir un développement équilibré au-delà des limites intercommunales. Ainsi le Pays est apparu comme la structure la plus adaptée pour porter la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 de l'Axe Loire Allier. Comme la géographie de ces sites dépasse largement celle du Pays Nevers Sud Nivernais, c'est en accord avec les Pays voisins, que je souhaite remercier et citer ici (Pays Bourgogne Nivernaise, Pays Loire Val d'Aubois, Pays Sancerre Sologne), que nous nous sommes engagés à porter ce projet en partenariat avec les conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et du Centre.

Les vallées de la Loire et de l'Allier marquent fortement nos paysages et représentent une très grande richesse en matière de biodiversité. C'est l'élevage extensif qui permet en grande partie de maintenir ces paysages caractéristiques de prairies associés aux vallées ligériennes.

Cependant, certaines pratiques agricoles traditionnelles tendent à disparaître pour des raisons de rentabilité, de conditions de travail difficiles. La richesse culturelle et biologique de ces milieux ouverts en bord de Loire est donc menacée.

Une des solutions est probablement le développement du pastoralisme, cette pratique agricole alternative ayant fait ses preuves en d'autres territoires. Elle sait intégrer les pratiques modernes et devient aujourd'hui un potentiel de développement touristique mais aussi économique par la création d'une véritable filière agricole locale.

Dans ce numéro de la Gazette Natura, une large place est faite à ce projet exemplaire qui concilie économie, environnement, et solidarité.

Soutenons ensemble ce projet !

Christophe WARNANT
Président du Pays Nevers Sud Nivernais

Les sites Natura 2000 :

- FR2610004** Vallées de la Loire et de l'Allier de Neuvy-sur-Loire à Mornay-sur-Allier
- FR2400522** Vallées de la Loire et de l'Allier
- FR2600965** Vallée de la Loire de Fourchambault à Neuvy-sur-Loire
- FR2600968** Bec d'Allier
- FR2600969** Val d'Allier Bourguignon



J. Gillaizeau

Vers un Pastoralisme ligérien sur le Cher et la Nièvre

Ces 50 dernières années ont connu une **déprise agricole notable sur les milieux ligériens**. Cette disparition de l'entretien du territoire par l'élevage a progressivement entraîné la régression des zones ouvertes caractéristiques des bords de Loire au profit des cortèges ligneux.

Afin de palier cette fermeture des milieux, les CEN Centre et Bourgogne ont réalisé une étude de **préfiguration du pastoralisme sur les bords de Loire de la Nièvre et du Cher**. Cette étude, prolongement logique du projet **Pasto'Loire*** sur cette portion de Loire, a cherché à prendre en compte autant l'enjeu agricole, d'un point de vue productif, au travers de la valeur pastorale, qu'environnemental, en considérant la protection d'espèces menacées et les richesses biologiques.



Un potentiel pastoral de qualité

Le pastoralisme ligérien dans la Nièvre et le Cher, c'est plus de **1200 ha de surfaces pâturables** aujourd'hui non agricoles sur les bords de Loire, pour plus de 800 ha de milieux ouverts, répartis entre des entités allant de 2 à 100 ha.

Les milieux ouverts qui les composent sont essentiellement des prairies et des pelouses sur sable. Le pastoralisme permettrait de rouvrir et conserver ces milieux tendant à évoluer vers des habitats plus pauvres en termes de biodiversité comme les prairies à chiendents et les fruticées. Des espèces comme le Corynéphore, n'étant présentes que sur des pelouses pionnières, verraient ainsi leur habitat conservé, tout autant que le cortège d'espèces faunistiques associé.

Le pastoralisme sur les bords de Loire se verrait constitué essentiellement de **troupeaux ovins**, de races rustiques, de manière à optimiser l'utilisation des surfaces. Quelques **troupeaux bovins et caprins** seront également susceptibles de rejoindre ce projet.

Une mise en œuvre coopérative

Dans un premier temps, cet état des lieux entraînera l'**installation de nouveaux éleveurs** puisque son objectif reste d'entretenir les milieux tout en faisant vivre une ou plusieurs exploitations ovines en pâturage itinérant.

De manière à accompagner la constitution progressive d'un réseau d'exploitants capables de valoriser autant le territoire que les races locales, une coopération avec un projet local de création d'espace test agricole est initié permettant à terme de consolider une filière pastorale ovine locale.

Dans un même temps, en partenariats avec les professionnels agricoles, une qualification des systèmes d'exploitations visés permettra d'assurer une viabilité économique de ces élevages pastoraux.

En parallèle, il est envisagé la création d'une **Association Foncière Pastorale** avec les collectivités territoriales et propriétaires privés, ainsi qu'un Groupement Pastoral, pouvant découler de l'espace test, qui permettrait de consolider un réseau d'éleveurs engagés dans les démarches éco-pastorales.



P. J. Gillatzeau

Natura 2000 en action : le contrat du site des Brocs

Le site dit « des Brocs » est une propriété communale de la Celle-sur-Loire. En 2002, un partenariat fort s'est mis en place entre la Commune, le Conseil Général de la Nièvre et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour asseoir une gestion concertée du site. Une convention de gestion a été signée entre les trois acteurs pour assurer au mieux le maintien des richesses écologiques qui s'y rencontrent. Aujourd'hui, le contrat Natura 2000 symbolise la réussite de cette gestion concertée qui fait la part belle au pastoralisme pour atteindre les objectifs fixés.

Des milieux typiques, mais en régression

Le contrat Natura 2000 s'étend sur **35 ha de complexes prairiaux et pelousaires** abritant des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales (le Crapaud calamite, l'Alouette lulu, l'Armoise champêtre, le Corynéphore ou encore le Persil des montagnes en sont de bonnes illustrations). Ces écosystèmes sont caractéristiques de la Loire. Cependant, comme sur l'ensemble de l'axe ligérien, ces milieux dits « ouverts » tendent à régresser sur le site au bénéfice de formations ligneuses.



* Pasto'Loire, qu'est-ce que c'est ?

Né dans le Loiret de plusieurs années d'expérimentation, le projet Pasto'Loire, aujourd'hui porté par le Cen Centre, pour son volet environnemental, et la Chambre d'agriculture du Loiret, pour le volet économique et agricole, vise à étendre, au delà de ce département et avec d'autres partenaires, le pâturage comme mode d'entretien des bords de Loire, conformément aux objectifs fixés par le Plan Loire grandeur nature et par Natura 2000. Avec les surfaces pâturées sur les Brocs, dans le cadre du projet porté par le CEN Bourgogne, le Conseil général et la commune, ce sont ainsi près de 500 hectares qui sont aujourd'hui pâturés chaque année par plus de 1 000 brebis et leurs agneaux entre Germigny-des-Près (Loiret) et la Celle-sur-Loire (Nièvre).

En savoir plus : www.pasto-loire.org

Le recours au pâturage comme solution

En 2012, suite à une année test de pâturage, le Conservatoire Bourgogne décide en concertation avec ses autres partenaires de monter et de porter un contrat Natura 2000 pour une durée de 5 ans. Ce dernier a pour objet une **action de maintien et de restauration des milieux ouverts par pâturage**, ainsi que l'investissement des équipements pastoraux nécessaires à cette action.

Pour honorer ce contrat le Conservatoire fait appel à un prestataire éleveur/berger et son troupeau, déjà partie prenante du projet Pasto'Loire* et d'expériences de pâturage similaires sur le Loiret. Bernard Girard et ses 200 ovins investissent le site de mi-avril à début septembre chaque année du contrat. Cependant, le pâturage ne se fait pas librement, il est au contraire très bien cadré par un cahier des charges qui définit la pression de pâturage par entités, ainsi que le mode de conduite du troupeau. Un pâturage itinérant (conduite du troupeau par le berger) est préconisé sur les pelouses pionnières plus fragiles, alors que le parage par enclos mobile est favorisé sur les secteurs embroussaillés.

Des suivis techniques et scientifiques pour adapter au mieux la gestion

En sus du cahier des charges initial, le Conservatoire effectue des suivis scientifiques sur les secteurs pâturés et sur des secteurs non pâturés témoins. Des relevés floristiques, la hauteur et la densité de végétation sont des paramètres mesurés tous les ans sur des placettes permanentes afin de préciser et de réorienter le pâturage si nécessaire.

Ces suivis sont complétés par de nombreux échanges techniques avec l'éleveur pour adapter le pâturage d'année en année.



Troupeau de brebis et d'agneaux pâturant sur le site des Brocs

M. Jouve - CENB

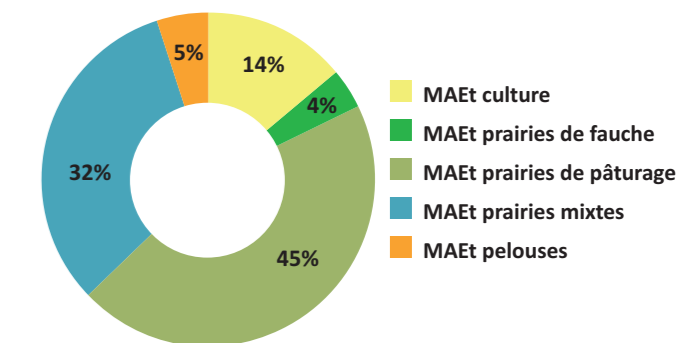


Placette de suivis scientifiques sur une pelouse à Fétuque à longues feuilles

M. Jouve - CENB

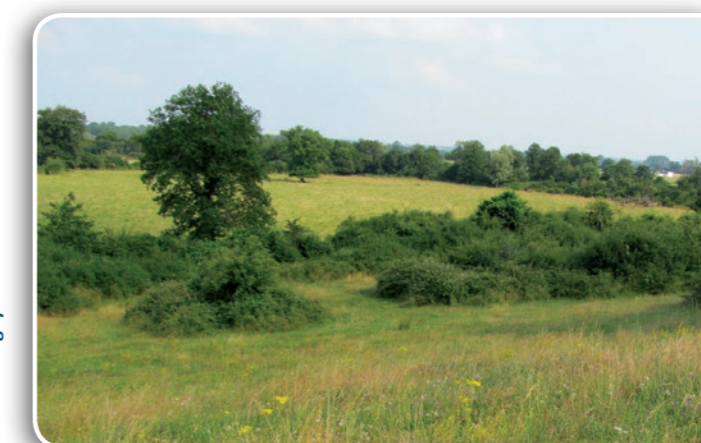
Mesures Agro-Environnementales en Loire-Allier

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Vallées de la Loire et de l'Allier, les Conservatoires d'espaces naturels de la région Centre et de Bourgogne ont mis en place entre 2008 et 2011 des mesures en faveur d'une gestion agricole améliorant la biodiversité, les **Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt)**.



Répartition des mesures MAEt engagées entre 2009 et 2011 sur les sites Natura 2000 Loire Allier

Le taux de contractualisation, avec 1 928 hectares engagés et 248 MAEt signées, représente **près d'un tiers de la SAU** du territoire Natura 2000. Il ressort un grand succès des MAEt prairiales avec 83% de contractualisation dont un part substantielle pour les prairies en pâturage extensif (45,5%). Certaines cultures ont été converties en prairies grâce aux MAEt. Le taux de contractualisation à 13% est intéressant démontrant une sensibilisation des agriculteurs aux enjeux environnementaux. La contractualisation est cependant limitée dans le déploiement de cette mesure par les prix élevés des céréales. Le faible taux de contractualisation de pelouses (5%) traduit le peu d'usage agricole actuel de ces milieux. Grâce aux MAEt consacrées à ces pelouses sèches, quelques agriculteurs entretiennent néanmoins ces milieux par le pâturage.



Prairie à Neuvy-le-barrois

S. Dobligny - CENB

Le succès des campagnes MAEt menées entre 2008 et 2011 est dû à un **effort important d'animation et l'implication des agriculteurs**. Sur le terrain il est délicat d'apprécier les bénéfices à court terme des MAEt sur la biodiversité, cependant les diagnostics montrent que les agriculteurs ont dans l'ensemble respecté les cahiers des charges et que les milieux naturels évoluent favorablement. Les effets positifs

des MAET sur la biodiversité seront plus visibles sur le moyen-terme (5 à 10 ans), tel que constaté sur les parcelles du val d'Allier qui, ayant historiquement bénéficié de mesures environnementales, sont en bon état de conservation. Les plus-values notables sont le maintien de larges entités prairiales, la perpétuation du pâturage extensif sur les habitats de pelouses sèches et le maintien vers de bonnes pratiques agricoles.

Outil fonctionnel, les MAETs ont permis de sensibiliser et conseiller les agriculteurs dans le maintien d'un **usage extensif des surfaces**. Le bilan des campagnes 2008-2011 en vallées de la Loire et de l'Allier est donc positif et permet le soutien de l'élevage, pratique traditionnelle d'entretien du bocage et des milieux alluviaux. Afin de poursuivre ces bonnes pratiques sur les sites Natura 2000, il est primordial de pérenniser une animation de territoire permettant la sensibilisation, le conseil ainsi que le suivi des agriculteurs, pour que ces derniers, **acteurs primordiaux dans la gestion du territoire**, adhèrent durablement aux dispositifs de préservation des milieux naturels et pérennisent des systèmes d'exploitation compatibles avec les milieux sensibles que sont les plaines alluviales de la Loire et l'Allier.

Les MAEt auront connu une période de transition sur ce territoire en 2013. Il est cependant primordial de remettre en place, dès 2014, un programme opérationnel de soutien aux pratiques extensives mises en œuvre depuis plusieurs années. Aussi, un nouveau programme verra le jour, en partenariat avec les agriculteurs du territoire pour se nourrir de l'expérience acquise par chacun et consolider la richesse des vals de Loire et d'Allier.